

02 AVR. 2015

Service Courrier

cy

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du 20 Mars 2015

DLB 2015/019

L'an deux mille quinze et le Vendredi 20 Mars, à 16h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Christian ALLEMANY, Christine ANTOINE, Olivier ASTRUC, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Gérard BARRAU, Antoine BARXIAS-CASTIES, Louis BENTAJOU, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Louis CARME, Michel CARAYON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, René BUENO, Philippe FAURE, André FRETAY, Robert GAIRAUD, Cyril GAUDY, Robert GELY, Alain GRENIER, Alain HUC, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Jean MARTINEZ, Stéphane PEPIN-BONET, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Annie ROUGEOT, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain RYAU, Annick SATGER, José SATORRE, Bernard SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Pierre USACHE, Claude VISTE, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER

Absents excusés : Rémy GLOMOT, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Gérard COMBES

Objet : **CESSION DE BACS AU REBUT : ACTUALISATION DU TARIF**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération 862/11 du 30 mars 2011, un tarif de vente des bacs destinés au rebut a été adopté. Cela concerne les bacs de collecte rendus inutilisables mais qui peuvent être recyclés et valorisés.

Le tarif actuel est de 90 € la tonne.

Compte tenu des cours pratiqués, cette matière pourrait atteindre le cours de 230 €/tonne à condition que les bacs soient en amont, vidés, nettoyés, déferrailés et préparés en lot de 8 à 10 tonnes.

A l'heure actuelle, l'organisation interne du SICTOM ne permet pas de remplir ces exigences mais néanmoins, il est possible de revaloriser ce prix en le portant à 120 €/tonne.

Aussi, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de modifier le tarif de cession des bacs destinés au rebut en le portant à 120 €/tonne à compter de ce jour.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE
31 MARS 2015
SERVICE COURRIER



Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le nouveau tarif de 120 €/tonne pour la cession des bacs destinés au rebut.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

 **Le Président,**

Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 30/03/2015 et de sa publication le 30/03/2015

A Nézignan l'Évêque, le 30/03/2015

SICTOM PEZENAS - AGDE
REÇU LE

02 AVR. 2015

Service Courrier

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
31 MARS 2015
SERVICE COURRIER